

SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP 80

Rapport annuel au 15 mars 2018

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	10
Rapport de performance	11
Rapport abrégé de la société d'audit	12



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Florian MAGNOLLAY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Rue de Lyon 111
1203 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

Aucune information aux investisseurs à communiquer pour le présent rapport annuel.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2018

Capitalisation du revenu

Capitalisation au : 15/03/2018

			Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
Classe	Affidavit	Monnaie	Rendement imposable	35% Impôt anticipé récupérable
Classe B ¹⁾	Non	CHF	0.36449	0.00000 ¹⁾

¹⁾ La direction du fonds a déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC) de sorte que vous n'avez pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt auprès de l'AFC.

Chiffres comptables

Aperçu		Devise (Lancement 20.09.17 du fonds) 15.03.18
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF 2'233'688.93
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF 100.27
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe B	1.11%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.18
Avoirs en banque	
à vue	94'779.93
Valeurs mobilières	
Parts d'autres placements collectifs	2'140'059.28
Autres actifs	10.83
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	2'234'850.04
Autres engagements	-1'161.11
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'233'688.93

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable (Lancement 20.09.17 du fonds) 15.03.18
Emission initiale	1'397
Parts émises	20'986
Parts rachetées	-106
Position à la fin de la période comptable	22'277

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds à l'émission	139'700.00
Solde des mouvements de parts	2'120'721.72
Résultat total	-26'732.79
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'233'688.93

Compte de résultat	Période comptable	(Lancement 20.09.17 du fonds) 15.03.18
Revenus		
Revenus des avoirs en banque à vue		1.80
Revenus des valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs		8'119.74
Rétrocessions sur fonds de placement		17.32
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-3'637.22
Total des revenus		4'501.64
Charges		
Intérêts passifs		-4.86
Bonifications réglementaires		
Commission forfaitaire de gestion		-4'361.82
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		33.00
Total des charges		-4'333.68
Résultat net avant ajustements		167.96
Ajustements fiscaux *		7'951.78
Résultat net		8'119.74
Gains et pertes de capital réalisés		-9'052.39
Résultat réalisé		-932.65
Gains et pertes de capital non réalisés		-25'800.14
Résultat total		-26'732.79
	Période comptable	20.09.17
Utilisation du résultat du fonds		15.03.18
Résultat net		8'119.74
Résultat disponible pour être réparti		8'119.74
Revenus thésaurisés (non distribués)		8'119.74
Total		8'119.74

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					381'261.12	17.06
IE0004766675	Comgest Growth Europe Fund Cap.	361	EUR	22.63	9'565.18	0.43
IE00B2RHVR18	Vanguard Global Bond Index Fund Institutional Class HC	2'790	CHF	128.6869	359'036.45	16.06
Irlande					368'601.63	16.49
LU0090784017	Digital Funds SICAV - Digital Funds Stars Europe -Acc- Cap.	5	EUR	946.90	5'543.39	0.25
LU0929189636	UNI-GLOBAL SICAV - Equities Europe -RA EUR- Cap.	4	EUR	1'519.43	7'116.10	0.32
Luxembourg					12'659.49	0.57
Valeurs mobilières non cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					1'758'798.16	78.70
CH0004015290	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity	2'745	CHF	149.84	411'310.80	18.40
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	700	CHF	236.18	165'326.00	7.40
CH0181440329	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony US Equity -M-	1'683	USD	214.92	343'751.44	15.38
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	1'780	CHF	130.56	232'396.80	10.40
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI ® -I-	3'585	CHF	115.95	415'680.75	18.61
Suisse					1'568'465.79	70.19
FR0010558841	Mandarine Valeur -I- Cap.	1	EUR	5'930.54	6'943.77	0.31
FR0011468602	Metropole Funds SICAV - Metropole Selection FCP -W-	26	EUR	272.43	8'293.34	0.37
France					15'237.11	0.68
GB00B3FFY310	M&G Investment Funds - M&G Global Emerging Markets Fund -C-	435	USD	30.219	12'492.61	0.56
Grande-Bretagne					12'492.61	0.56
IE00B2RKZ566	Eaton Vance Intl Funds -Parametric Emerging Markets -I2- USD	820	USD	12.43	9'686.54	0.43
IE00B40ZVV08	Metzler Intl Invest-Metzler European Smaller Companies -B-	30	EUR	318.18	11'176.23	0.50
IE00B42PDY56	Pzena Emerging Markets Value Funds -A- USD	100	USD	127.956	12'160.30	0.54
IE00B52QBB85	Comgest Growth Emerging Markets Fund -I- USD Cap.	470	USD	46.44	20'743.10	0.93
IE00B62TFX49	Comgest Growth GEM Promising Companies -I- USD Cap.	300	USD	20.87	5'950.14	0.27
Irlande					59'716.31	2.67
LU0196034663	Janus Henderson Horizon-Pan European Smaller Companies -I2-	80	EUR	58.81	5'508.62	0.25
LU0213069320	Standard Life Global SICAV - China Equities Fund -D- Cap.	140	USD	77.4654	10'306.70	0.46
LU0308864965	MainFirst SICAV - Top European Ideas Fund -C- Cap.	175	EUR	64.47	13'209.82	0.59
LU0386383433	Investec Global Strategy Fund SICAV-European Equity Fund -I-	869	EUR	29.33	29'842.36	1.33

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		8'119.74
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0004015290	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity	2'745	
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	700	
CH0181440329	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony US Equity -M-	1'683	
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	1'780	
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI ® -I-	3'585	
FR0010558841	Mandarine Valeur -I- Cap.	1	
FR0011468602	Metropole Funds SICAV - Metropole Selection FCP -W-	26	
GB00B3FFY310	M&G Investment Funds - M&G Global Emerging Markets Fund -C-	435	
IE0004766675	Comgest Growth Europe Fund Cap.	361	
IE00B2RHVR18	Vanguard Global Bond Index Fund Institutional Class HC	2'790	
IE00B2RKZ566	Eaton Vance Intl Funds -Parametric Emerging Markets -I2- USD	820	
IE00B40ZVV08	Metzler Intl Invest-Metzler European Smaller Companies -B-	30	
IE00B42PDY56	Pzena Emerging Markets Value Funds -A- USD	100	
IE00B52QBB85	Comgest Growth Emerging Markets Fund -I- USD Cap.	470	
IE00B62TFX49	Comgest Growth GEM Promising Companies -I- USD Cap.	300	
LU0090784017	Digital Funds SICAV - Digital Funds Stars Europe -Acc- Cap.	5	
LU0196034663	Janus Henderson Horizon-Pan European Smaller Companies -I2-	80	
LU0213069320	Standard Life Global SICAV - China Equities Fund -D- Cap.	140	
LU0308864965	MainFirst SICAV - Top European Ideas Fund -C- Cap.	175	
LU0386383433	Investec Global Strategy Fund SICAV-European Equity Fund -I-	869	
LU0571085686	Vontobel Fund SICAV mtx Sustainable Emerging Mkt Leaders -I-	101	
LU0866838575	Alken Fund SICAV - European Opportunities -EU1- Cap.	45	
LU0929189636	UNI-GLOBAL SICAV - Equities Europe -RA EUR- Cap.	4	
LU1045038707	Oyster SICAV - European Selection -I EUR-	11	

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY LPP FUNDS – Synchrony LPP 80	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Classe B	1.10%*	Max. 2.50%

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2017	2018 au 15 mars
Performance : – Classe B (lancée le 20.09.17)	%	2.43	-2.11

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY LPP FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony LPP Bonds
- Synchrony LPP 25
- Synchrony LPP 40
- Synchrony LPP 40 SRI
- Synchrony LPP 80

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2018 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alexandre Breysse
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 juillet 2018

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC